

Un éco-conseiller pour vous aider

Dans le but d'assurer la protection de l'environnement et de protéger la santé des citoyens, le Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Eustache accueille dans son équipe un éco-conseiller qui sera responsable d'accompagner la population dans un virage écologique.

L'ÉCO-CONSEILLER RÉPOND À VOS QUESTIONS ET C'EST GRATUIT !

Est-il possible d'obtenir une pelouse en santé sans pesticides ?

Que faire si un problème d'insecte ou de maladie se présente ?

Quels sont les pesticides interdits ?

Comment contrôler les mauvaises herbes ?

CONTACTER L'ÉCO-CONSEILLER :

- par téléphone : 450 974-4000 (Ligne verte)
- sur rendez-vous, lors de visites à domicile
- par courriel : eco-conseiller@ville.saint-eustache.qc.ca

POUR UNE BELLE PELOUSE SANS PESTICIDES :

- Éviter la culture d'un même type de plantes à grande échelle, opter pour une diversité végétale.
- Conserver la pelouse à une hauteur de tonte de 6,5 à 8cm (2,5 à 3 pouces). Laisser les résidus de tonte sur place, ils se décomposeront naturellement et réduiront le volume du sac vert.
- Semer régulièrement aux endroits dénudés ou clairsemés avec des semences de qualité auxquelles vous ajouterez du trèfle.
- Au besoin, aérer et chauler. Appliquer, à l'occasion, une mince couche de compost. Enlever les pissenlits manuellement.
- Utiliser du compost, des engrais 100 % naturels et du pailli organiques dans le but d'améliorer la qualité du sol et de conserver l'eau.
- Choisir des végétaux résistant aux insectes et aux maladies, adaptés aux conditions de votre terrain (ensoleillement, type de sol et zone de rusticité).



www.ville.saint-eustache.qc.ca

LIGNE VERTE : 450 974-4000

eco-conseiller@ville.saint-eustache.qc.ca

Sans pesticides, je profite de la vie !



**LIGNE VERTE :
450 974-4000**

L'éco-conseiller répond à vos questions concernant la réglementation sur les pesticides, la gestion écologique des pelouses et les alternatives disponibles.



Les pesticides ont des effets nocifs sur notre santé

- Par définition, les pesticides sont utilisés pour prévenir, détruire, éloigner ou contrôler les populations d'insectes, de mauvaises herbes, de champignons, de rongeurs ou de toutes autres formes de vie considérées nuisibles par l'humain.

Malheureusement, les pesticides peuvent aussi être toxiques à différents degrés pour des organismes non visés, dont les animaux domestiques et les humains.

- Selon le Centre Anti-poison du Québec, de nombreux cas d'intoxication liés à un contact direct avec du gazon ayant fait l'objet d'un traitement avec des pesticides sont déclarés à chaque année. Il est important de spécifier que la majorité des cas impliquent des enfants de 0 à 5 ans. On peut absorber des pesticides en les respirant, en les mangeant ou, tout simplement, par contact de la peau avec une surface contaminée.
- On soupçonne plusieurs pesticides, dont certains sont couramment appliqués sur les surfaces gazonnées ou à l'intérieur des bâtiments, de produire des effets nocifs à plus long terme sur la santé et d'être cancérigènes ou de provoquer un dérèglement des systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux.

Le règlement sur la gestion des pesticides à Saint-Eustache

Nul ne peut procéder à une application de pesticides sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache sans avoir, au préalable, obtenu un permis temporaire.

Est-ce que tous les pesticides, sont maintenant interdits ?

Bien sûr que non. Les pesticides de synthèse sont interdits, mais la plupart des pesticides de sources naturelles qui ont un faible impact sur l'environnement et la santé sont autorisés.

Quels sont les produits **AUTORISÉS** ?

- La terre diatomée (Insectigone) et le borax contre les fourmis.
- Les produits tels que le savon insecticide, le *Bacillus thuringiensis* (Btk) contre les chenilles.
- Les nématodes contre les vers blancs.
- Et autres produits tels que le soufre, l'huile de dormance, le gluten de maïs.

Quels sont les pesticides de synthèse **INTERDITS** ?

Entre autres : *Le Sévin, le GrubOut, le Bug-B-Gone, le malathion, le Mérit, le Killex, le Roundup et le Wipe Out.*

Pour toute question sur l'usage des pesticides, contactez l'éco-conseiller au : 450-974-4000.

Avertissement ! Contrats avec les entrepreneurs

Tout entrepreneur en gestion de pelouse ou en lutte antiparasitaire (extermination) oeuvrant sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache doit être inscrit au registre des entreprises de la Ville de Saint-Eustache.

Les citoyens doivent s'assurer de ne pas signer de contrat d'extermination ou d'entretien de pelouse qui pourrait enfreindre le règlement sur les pesticides de la Ville.

Dans le cas où un contrat serait déjà signé, ou pour tout autre renseignement, appeler la **Ligne Verte** : 450 974-4000.

